

# Règlement d'ordre intérieur de la bibliothèque

## GÉNÉRAL

1. L'inscription à la Bibliothèque implique de la part du lecteur la connaissance et le respect du présent règlement.
2. Horaires d'ouverture :
 

Bibliothèque :	Ludothèque :	Racinothèque :
lun.: 13h-18h	mer.: 11h-18h	lun.: 13h-16h30
mer.: 11h-18h	sam.: 9h-13h	ven.: 13h-17h
jeu.: 13h-18h		ou sur rendez-vous
ven.: 13h-18h		(racinotheque@gmail.com)
sam.: 9h-13h		
3. Les usagers sont tenus de respecter le calme à l'intérieur des locaux afin de préserver la tranquillité et le travail d'autrui. En dehors des animations, il est interdit de manger et de boire (néanmoins les gourdes d'eau sont acceptées).
4. Les escaliers et paliers, lieux de passage et d'évacuation, ne peuvent servir de salle de lecture ni de lieux de rassemblement.
5. Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents ou des adultes qui les accompagnent.
6. La bibliothèque n'est pas responsable du contenu des documents même si elle veille à les sélectionner au mieux.

## INSCRIPTION

1. L'inscription est fixée à 1€ (droits d'auteurs, renouvelables chaque année). L'utilisateur reçoit une carte valable pour l'ensemble des bibliothèques et ludothèques en province de Luxembourg. Les données personnelles enregistrées sont confidentielles. Elles sont réservées à l'usage exclusif de la bibliothèque.
2. Le code-barres présent sur la carte permet certaines actions via le catalogue collectif provincial en ligne ([www.bibliotheques.province.luxembourg.be](http://www.bibliotheques.province.luxembourg.be)) : réservations en ligne, consultation des prêts en cours et dates de retours, historique de prêts, prolongations...
3. Lorsque l'utilisateur comptabilise 5 années d'inactivité dans les bibliothèques et ludothèques provinciales, ses informations sont supprimées de la base de données lecteurs.

## PRÊTS, PROLONGATIONS ET RÉSERVATIONS

1. Les médias en libre accès peuvent être consultés et empruntés.
2. Les ouvrages de la Racinothèque sont exclus du prêt et doivent être consultés sur place.
3. Les documents non disponibles peuvent faire l'objet de prêts interbibliothèques.
4. La durée du prêt est de 4 semaines, une prolongation est possible si le livre n'est pas réservé par un autre usager.
5. Lorsque une réservation est disponible, celle-ci le restera au maximum 4 semaines.
6. Il est demandé aux usagers d'informer au plus tôt la bibliothèque de l'annulation d'une réservation.
7. Tarifs de prêt:
  - Section jeunesse: 0,20 €/média
  - Section adultes: 0,50 €/média
  - Ludothèque : 1€/jeu
  - DVD et CD audio: 1,50 €/média
8. La gratuité des prêts est octroyée aux collectivités salmiennes uniquement.
9. Les usagers sont priés de se présenter au comptoir de prêt au plus tard 5 minutes avant la fermeture.

## RAPPELS ET RETARDS

1. Un premier rappel sera envoyé en cas de non-retour des documents et jeux à la date prévue. Les amendes commenceront à courir après 8 jours de retard. Celles-ci sont équivalentes au tarif de prêt par semaine de retard.
2. Un deuxième rappel sera envoyé un mois plus tard. Il sera suivi d'un troisième et dernier rappel. Le non-retour des médias entraînera automatiquement le blocage du lecteur dans toutes les bibliothèques de la Province jusqu'à restitution de ceux-ci.

## DOCUMENTS PERDUS OU ABIMÉS

1. Chaque lecteur est responsable des documents qu'il emprunte et devra les rendre dans leur état initial.
2. Tout document perdu ou abîmé sera remplacé à l'identique ou remboursé au prix du jour.

## LUDOTHÈQUE

1. Chaque usager est responsable des jeux qu'il emprunte.
2. Un inventaire de chaque jeu se trouve à l'intérieur de la boîte. Les jeux sortant de la ludothèque sont considérés comme complet. Toute anomalie doit être signalée au plus tôt.
3. Les jeux sont vérifiés à chaque retour de prêt.
4. Les jeux fonctionnant avec des piles sont prêtés sans piles.
5. En cas de perte de pièces, celles-ci doivent être remplacées.
6. En cas de détérioration du jeu, celui-ci doit être remplacé aux frais de l'emprunteur.

## RACINOTHÈQUE

1. Les ouvrages et les documents de la Racinothèque sont exclus du prêt et doivent être consultés sur place.
2. Il est toutefois possible d'en photocopier des extraits.
3. La Racinothèque est disposée à accueillir toutes les propositions de dons de la part de particuliers (monographies, périodiques, photos, cartes postales, dossiers documentaires...). La Racinothèque se réserve le droit de ne pas tout accepter.
4. Pour plus d'informations, voir le règlement intérieur de la Racinothèque.

## AUTRES SERVICES

1. Des photocopies en nombre limité, peuvent être réalisées selon le tarif suivant :

A4 : 0,15€/face noir et blanc  
0,20€/face couleur

A3 : 0,30€/face noir et blanc  
0,40€/face couleur

Scans (Reprobel) : 0,15€/document

2. La consultation internet est gratuite et se fait dans le respect de l'éthique. La bibliothèque n'est pas responsable des sites visités.
3. L'impression de documents est payante (voir tarifs photocopies).
4. Prêt à domicile:  
Service de prêts réservé aux habitants de la commune de Vielsalm dans l'impossibilité temporaire ou permanente de se déplacer.

## DONS

1. Un tri est réalisé au moment du dépôt
2. Seuls sont acceptés les ouvrages en bon état et récents (- de 5 ans) excepté les documents régionaux.
3. Les ouvrages non acceptés sont repris par les donateurs.
4. La bibliothèque se réserve le droit de refuser des dons.
5. Une fois le don accepté, la bibliothèque se réserve le droit d'en disposer comme elle le souhaite.

## LOCATION DE LA SALLE

1. Toute association régionale désireuse d'utiliser la grande salle de la bibliothèque se verra liée au règlement d'ordre intérieur en annexe.